

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

UNE NOUVELLE FORME DE MIGRATION INTERNATIONALE : LES RÉFUGIÉS LE CAS DU ZAÏRE

Kabila KATUJUDI
(Kinshasa, République du Zaïre)

INTRODUCTION

Les migrations internationales sont un problème à la fois important et préoccupant. Surtout quand elles concernent de véritables masses humaines forcées de partir de manière imprévue et généralement dépourvues de moyens de subsistance.

Importants et préoccupants, ces mouvements au delà des frontières le sont davantage quand ils ne dérivent pas d'une volonté collective de se déplacer et troublent la vie de l'individu et du groupe qui, soudain, sont projetés dans un milieu généralement inconnu.

Pour les pays d'accueil également, les problèmes à résoudre sont fort nombreux.

La présente communication porte sur une de ces formes de migrations contraignantes. Celles des personnes qui, par crainte de persécution pour motifs politiques, religieux, raciaux, d'appartenance à un groupe social particulier, fuient leur pays d'origine ou de résidence habituelle ou encore celles des personnes qui fuient leur pays à cause d'agression y troublant gravement l'ordre public (HCR-1982-p.32).

L'Afrique accuse le plus grand nombre de réfugiés au monde (CEA-1984-p.23), soit à peu près la moitié des réfugiés du globe et ce nombre augmente à un rythme rapide (100 % par an depuis 1965, HCR-1982-p.9). Le Zaïre, pour sa part, héberge, depuis 1960, et par vagues successives, des milliers de réfugiés en provenance de plusieurs pays africains.

Dans cette communication, nous nous intéresserons tout d'abord à l'importance numérique et à la localisation des étrangers. Nous nous interrogerons ensuite sur l'origine et les facteurs explicatifs de la présence de réfugiés au Zaïre.

1. LES ÉTRANGERS AU ZAÏRE, IMPORTANCE ET LOCALISATION

D'après le recensement de la population du Zaïre de juillet 1984, la population étrangère résidant au Zaïre s'élève à 637 605 personnes (INS-SNR-1984-p.19), soit sur un total de 29 671 407, une proportion de 2,15 %. Cette population étrangère n'est pas également répartie sur toute l'étendue du pays. Le tableau 1 résumant la répartition de la population à travers les régions (provinces) du pays le montre bien. La différence dans les

Tableau 1
POPULATION RÉSIDENTE RÉPARTIE PAR NATIONALITÉ
(ZAIROIS ET ÉTRANGERS)

| Entité Administrative | Population | | | | | |
|--------------------------|------------|-------|------------|-------|-----------|-------|
| | Totale | % | Zaïroise | % | Etrangère | % |
| Kinshasa | 2 653 558 | 8,9 | 2 511 326 | 8,7 | 142 232 | 22,3 |
| Bas-Zaïre | 1 971 520 | 6,6 | 1 774 835 | 6,1 | 196 685 | 30,9 |
| Bandundu | 3 682 845 | 12,4 | 3 666 608 | 12,6 | 16 237 | 2,5 |
| Equateur | 3 405 512 | 11,5 | 3 401 471 | 11,7 | 4 041 | 0,6 |
| Haut-Zaïre | 4 206 069 | 14,2 | 4 132 434 | 14,2 | 73 635 | 11,6 |
| Kivu | 5 187 865 | 17,5 | 5 025 119 | 17,3 | 162 746 | 25,5 |
| Shaba | 3 874 019 | 13,1 | 3 834 357 | 13,2 | 39 662 | 6,2 |
| Kasaï-Oriental | 2 402 603 | 8,1 | 2 401 523 | 8,3 | 1 080 | 0,2 |
| Kasaï-Occidental | 2 287 416 | 7,7 | 2 286 129 | 7,9 | 1 287 | 0,2 |
| Ensemble | 29 671 407 | 100,0 | 29 033 802 | 100,0 | 637 605 | 100,0 |

Source : calculé à partir des données de l'Institut National de la Statistique, «Résultats Provisoires du Recensement Scientifique de la Population du Zaïre», Kinshasa, 1984 p. 20.

proportions est plus prononcée parmi la population étrangère qu'elle ne l'est pour la population zaïroise. La proportion la plus faible s'observe dans les 2 Kasaï (0,2 % chacun), tandis que les plus élevées se retrouvent dans le Bas-Zaïre (30,9 %), le Kivu (25,5 %) et Kinshasa (22,3 %).

On note le même phénomène au niveau des sous-régions, entités administratives de deuxième degré (tableau 2) où se distinguent quatre sous-régions et ville, à savoir les Cataractes (24,6 %), la ville de Kinshasa (23,1 %) le Nord-Kivu (19,8 %) et l'Ituri (9,8 %).

On remarque l'absence des sous-régions de l'Equateur, du Kasaï-Occidental et du Kasaï-Oriental, apparente compte tenu de la faible proportion des étrangers dans ces régions.

On peut conclure qu'il y a une disparité dans la distribution de la population étrangère vivant au Zaïre à travers ses régions (provinces) et ses sous-régions (districts) et une concentration dans 3 ou 4 régions de tout l'effectif de cette population.

Le paragraphe suivant sera centré sur une catégorie de ces immigrés: les réfugiés. Où vivent-ils au Zaïre ? Quel est leur nombre ? D'où viennent-ils et pourquoi ? Telles sont les questions auxquelles nous essayons de répondre dans les lignes qui suivent.

2. LES RÉFUGIÉS AU ZAÏRE

Les statistiques sur les réfugiés, quand elles existent, sont à la fois incomplètes, partielles et peu précises (1). Cela est dû au caractère humanitaire de l'organisation qui s'occupe des réfugiés et auprès de laquelle on peut obtenir des données, le Haut-Commissariat aux Réfugiés. L'intérêt de celui-ci est d'avoir une idée sur le nombre de bouches à nourrir sans distinction d'âge, de sexe ou d'autres caractéristiques chères aux

Tableau 2
RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE
PAR PRINCIPALES ENTITÉS ADMINISTRATIVES EN 1984

| Entités administrative | Population | % |
|------------------------|------------|-------|
| Kinschasa | 142 232 | 23,1 |
| Bas-Zaïre : | | |
| Cataractes | 151 230 | 24,6 |
| Bas-Fleuve | 17 534 | 2,8 |
| Matadi | 13 698 | 2,2 |
| Lukaya | 7 466 | 1,2 |
| Boma | 6 737 | 1,1 |
| Bandundu | | |
| Kwango | 15 049 | 2,4 |
| Kivu : | | |
| Sud-Kivu | 122 162 | 19,8 |
| Nord -Kivu | 33 386 | 5,4 |
| Manioma | 5 494 | 1,0 |
| Haut -Zaïre | | |
| Ituri | 60 543 | 9,8 |
| Haut-Uelo | 10 324 | 1,7 |
| Shaba : | | |
| Lubumbashi | 12 865 | 2,1 |
| Haut-Shaba | 11 382 | 1,8 |
| Kolwesi | 5 485 | 1,0 |
| Total | 615 587 | 100,0 |

Source : tiré des résultats provisoires du Recensement Scientifique de la population du Zaïre, I.N.S. 1984, p. 21-23.

démographiques. L'on comprend qu'il est difficile d'obtenir des chiffres sur les différentes caractéristiques démographiques.

Au demeurant, les réfugiés arrivent souvent dans le pays d'accueil en état de détresse, de telle sorte que la première des préoccupations consiste à leur trouver, dans l'immédiat, de quoi se nourrir et se loger.

En outre, les chiffres fluctuent constamment, en raison des interruptions des rapatriements chaque fois que surgissent de nouveaux conflits ou troubles sur le territoire, lesquels contribuent à un gonflement des effectifs (CEA-1984, p.24).

C'est pourquoi, nous allons considérer comme tels les chiffres obtenus et nous préoccuper à travers ces lignes de la situation des réfugiés du point de vue de leurs origine et localisation ainsi que des facteurs explicatifs du phénomène.

(1) Les chiffres de cette communication sont tirés des rapports des Séminaires sur les Réfugiés tenus à Kinshasa en Avril 1982 et à Yaoundé en février 1985, dans le cadre du suivi de la Conférence d'Arusha de mai 1979 sur les Réfugiés.

2.1. Localisation et origine

Quatre régions sont reconnues comme base principale des réfugiés au Zaïre : la région du Haut-Zaïre, située au Nord-Est du pays et frontalière du Soudan et de l'Ouganda; la Région du Kivu, à l'Est, séparant le pays du Rwanda et du Burundi; la région du Shaba, au Sud-Est, limitrophe de la Zambie et de l'Angola, et, à l'Ouest, la région du Bas-Zaïre, voisine de l'Angola et du Congo.

Les mouvements et la présence des réfugiés au Zaïre sont liés à la situation régnant au-delà des limites de la frontière zaïroise. C'est ainsi que, depuis 1960, et même avant cette date, plusieurs vagues de réfugiés ont atteint le Zaïre, venant de l'Angola, du Rwanda, du Burundi, du Soudan, de la Zambie et de l'Ouganda. Aujourd'hui, le nombre de réfugiés est estimé à 288 000 personnes (tableau 3), représentant 46,8 % de la population étrangère du Zaïre. En 1965, ils étaient plus que 300 000 et, dès 1970, le nombre a varié entre 500 000 et 600 000. En 1980, il y a eu environ 400 000 réfugiés au Zaïre, répartis principalement comme suit : 215 000 Angolais, 125 000 Ougandais, 2 200 Rwandais, 11 000 Burundais, 1 800 Zambiens et des réfugiés d'origines diverses surtout à Kinshasa (HCR-1982-p.35).

Tableau 3
RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS PAR ORIGINE ET LOCALISATION (1985)

| Localisation | Provenance | (1) Population | (2) |
|------------------|----------------------------------|----------------|---------|
| Kinshasa | diverse | 90 000 | 80 000 |
| Bas-Zaïre | Angola | 125 000 | 128 200 |
| Bandundun | Angola | | 16 598 |
| Equateur | Centrafrique | | 68 |
| Haut-Zaïre | Ouganda | 30 000 | |
| Kivu | Ruanda, Burundi, Ouganda | 3 000 | 24 001 |
| Shaba | Angola, Zambie, Tanzanie, Ruanda | 40 000 | 65 000 |
| Kazaï-Oriental | Angola | | 22 |
| Kazaï-Occidental | Angola | | 2 035 |
| Total | | 288 000 | 465 924 |

Sources : (1) H.C.R. Kinshasa, (2) Département de l'Administration du Territoire.

Les chiffres varient beaucoup en fonction de troubles ou d'incidents enregistrés dans le pays de provenance des réfugiés. L'exemple ougandais est un cas parmi d'autres; le nombre de réfugiés ougandais au Zaïre a varié de 50 000 personnes en juin 1979 à 150 000 en octobre 1980 et à 80 000 au début de 1981, suite aux mouvements de retour en Ouganda. Mais, en juin de la même année, de nouveaux incidents provoquent une entrée massive au Zaïre ramenant la population ougandaise à 125 490 réfugiés (HCR-1982-p.67).

Ces réfugiés vivent majoritairement dans des lieux voisins de leurs pays d'origine. Ainsi, les Angolais sont dans le Bandundu et le Shaba, mais surtout dans le Bas-Zaïre, où du reste bon nombre d'entre eux achèvent de s'intégrer parfaitement à la population autochtone des villages qu'ils occupent. Pour les Zambiens, qui sont, pour l'essentiel, des adeptes de la secte Lumpa hébergés en 1971, c'est le Shaba. Les Rwandais et les

Burundais sont au Kivu de même qu'une partie des Ougandais, l'autre partie ayant trouvé asile dans le Haut-Zaïre tout comme les Soudanais. Les régions de l'Equateur et les deux Kasaï ne sont pas reconnues comme asiles de réfugiés. Au niveau national, ces régions sont du reste vide d'étrangers non réfugiés.

La présence des réfugiés pose de multiples problèmes (HCR-1982-p.68-70) aux populations zaïroises, lesquelles deviennent en définitive victimes de leur hospitalité : villages incendiés, biens pillés, écoles fermées, massacre de villageois alors contraints de fuir en brousse (23 000 familles en 1982), attaques des militaires zaïrois par des rebelles prétextant récupérer les corps de leurs collègues tués par l'armée régulière de leurs pays, discrimination à l'accessibilité des populations zaïroises aux réalisations sociales des réfugiés (soins médicaux...), sentiment de frustration des autochtones à la vue des réfugiés s'accaparant tous les droits lorsqu'ils arrivent à «s'intégrer» fortement dans la population zaïroise...

2.2. Facteurs explicatifs

Les facteurs qui déterminent cette situation sont l'instabilité et les troubles politiques des pays qui partagent une frontière commune avec le Zaïre, la position géographique particulière du Zaïre et une attitude généreuse et positive du pays d'accueil.

2.2.1. L'instabilité politique

L'instabilité des régimes politiques en Afrique, par les conflits qu'elle génère, oblige les populations à aller chercher refuge dans d'autres pays. Qu'il s'agisse d'Angolais, d'Ougandais ou de Soudanais, de Rwandais ou de Burundais, la raison de leur présence au Zaïre, en tant que réfugiés, est déterminée par la situation d'insécurité régnant dans leur pays.

Les Angolais : La lutte armée pour l'indépendance, les heurts entre les mouvements de libération en lutte pour la direction du pays, l'opposition armée au régime en place ont fait que les populations angolaises, se sentant en insécurité, fuient et pénètrent facilement au Zaïre par une large porte naturelle que leur offre une longue frontière avec l'Angola.

Les Ougandais : Les portes zaïroises, toujours ouvertes aux voisins, ont de tout temps accueilli les populations ougandaises fuyant leur pays et l'état de guerre civile qui y règne depuis des années.

Les Soudanais : Il s'agit des Soudanais du sud qui fuient la situation engendrée par l'opposition au régime en place et qui revendiquent leur auto-détermination depuis les années 1962. Ne pouvant aller au Tchad, en trouble depuis bientôt une dizaine d'années, ils descendent dans le nord du Zaïre.

Les Ruandais et les Burundais : Les conflits tribaux entre Ruandais ou entre Burundais les font fuir vers le Zaïre, où il leur est plus facile de venir, étant donné les liens historiques existant à la fois entre les trois pays et les 3 peuples.

2.2.2. Situation géographique

Le Zaïre a une superficie très vaste (2 344 858 km²) et partage environ 7 500 km de frontière avec 9 Etats indépendants. Cette frontière est très perméable, car elle ne correspond que très rarement avec des limites naturelles ou de peuplement, si bien qu'on trouve, de part et d'autre de cette frontière, les mêmes groupes sociaux unis par un même parler (Diur Katond-1985). Les Ngbande et les Ngbaka sont à cheval sur la frontière zaïro-centrafricaine de même que les Zande sont au Soudan et au Zaïre. L'Alur, les Kakwa, les Lugbara et les Kaliko se retrouvent à la frontière ougando-zaïroise, le Banyarunda et les Barundi aux frontières burundo-ruando-zaïroise, les Bemba et les Chokwe à la frontière zambio-zaïroise...

Cette forte perméabilité de la frontière offre une grande facilité de traversée aux populations affolées et en quête de refuge, qui ne peuvent alors qu'affluer par grandes vagues en direction du Zaïre.

2.2.3. Attitude du pays d'accueil

Un autre élément qui explique et favorise la présence des réfugiés au Zaïre est l'attitude positive et généreuse du pays à l'endroit de ces voisins en quête d'asile; généreuse, tant de la part des populations zaïroises elles mêmes, que de la part du gouvernement, dont la législation permet aux réfugiés de se sentir chez eux.

En ce qui concerne la population, le découpage de l'Afrique, en 1885, n'ayant pas tenu compte des réalités ethno-politiques de l'époque, il n'existe pas aujourd'hui de différence culturelle entre les peuples vivant de part et d'autre des tracés de Berlin de nature à pouvoir entraîner le rejet des arrivants. C'est le même peuple qui a été séparé par les puissances coloniales en «nations» différentes. Aussi, l'accueil des réfugiés est-il toujours fraternel et le partage de la terre, de la nourriture, du logis sincère et compatissant.

L'attitude du gouvernement zaïrois, outre que le pays entretient de bonnes relations avec ses voisins, se traduit par l'existence d'une législation sécurisant les réfugiés et leur permettant de se sentir au Zaïre comme chez eux. De fait, en tant que souscripteur de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, du protocole du 31 janvier 1967 et de la Convention de l'O.U.A. relatifs aux problèmes des réfugiés, le Zaïre respecte les engagements pris dans ce cadre.

C'est ainsi qu'il accorde asile à toutes les personnes couvertes par la définition des conventions et protocoles susmentionnés et qui remplissent les conditions exigées par l'ordonnance-loi 83-033 du 12 septembre 1983 relative à la police des étrangers.

Parce que la solution idéale au problème des réfugiés demeure le rapatriement librement consenti, il a été promulgué au Zaïre une ordonnance-loi en 1978 et la loi 83-007 du 21 mai 1983 portant toutes deux amnistie générale pour les propres réfugiés zaïrois à l'étranger.

Pour répondre à ces appels de retour au bercail, durant trois années (1979 à 1981), 200 000 réfugiés zaïrois en Angola, à la suite des guerres du Shaba, sont rentrés au pays. Un exemple, qui, suivi par les autres pays constituerait une solution, quoique partielle, au retour des réfugiés dans leur pays.

Le Zaïre a conclu, pour favoriser cette solution, des accords bilatéraux avec le Soudan (1972) et l'Angola (1980) et multiplie des missions de sensibilisation auprès des réfugiés pour leur retour chez eux, conjointement avec les pays concernés. Les droits et devoirs des réfugiés sont assimilés au maximum à ceux des nationaux et ils bénéficient même de la gratuité de certains services (carte de travail...).

Les réfugiés fréquentent les mêmes établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire que les Zaïrois sans aucune discrimination; ils trouvent de l'emploi et des terres cultivables leur sont accordées pour les amener à se suffire à eux-mêmes en pratiquant l'agriculture et à s'intégrer dans les milieux de leur implantation.

Autant de facteurs pour constituer un climat favorable aux réfugiés au Zaïre.

CONCLUSION

De ce qui précède, on se rend compte que les mouvements des réfugiés, à l'instar de toute migration internationale s'effectuent sous l'influence des conditions régnant à la fois dans les pays de départ et d'accueil.

En l'occurrence, la situation politique dans les pays voisins, caractérisée par des bouleversements politiques, des luttes de libération, des guerres civiles ou des conflits entre factions rivales en lutte pour la direction du pays explique le phénomène des réfugiés au Zaïre. Celui-ci étant par ailleurs favorisé par une frontière très perméable (parce que non ethnico-politique) et de bonnes conditions d'accueil.

Ces réfugiés, nombreux pour le moins que l'on puisse dire, posent de multiples problèmes aux pays hôtes et occupent les régions politico-administratives du pays les plus étoffées en population étrangère, de sorte qu'on peut lier leur présence à l'importance de la population étrangère dans le Bas-Zaïre, le Haut-Zaïre et le Kivu.

Faut-il alors, comme solution, refouler les réfugiés dans leur pays parce que leur présence nous rend victimes de notre hospitalité ? Nous ne le pensons pas. Cela est contraire aux règles d'éthique humaine. Ce qu'il faudrait; c'est que les Etats, ou mieux ceux qui les dirigent, prennent réellement conscience de leur responsabilité dans la direction des hommes et se soucient de réduire au maximum les injustices et les tensions qui, lorsqu'elles s'aggravent, forcent des populations entières à quitter leur pays et à vivre dans l'angoisse d'un milieu inconnu.

Mais le phénomène des réfugiés du Zaïre mérite un autre regard et est à placer dans un autre cadre. Celui de toute d'Afrique en général, où le gros des réfugiés se retrouvent principalement en Afrique de l'Est, du Centre, et en Afrique australe, auxquelles le Zaïre et ses pourvoyeurs de réfugiés appartiennent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- H. C. R. (1982) : "Rapport final du séminaire sur les problèmes des réfugiés au Zaïre", Kinshasa, 19-25 avril 1982, Genève, 77 pages.
- H. C. R. (1985) : "Séminaire sur la situation des réfugiés en Afrique centrale", Yaoundé, 18-22 février 1985, Genève, 127 pages.
- C. E. A. (1984) : "Deuxième conférence africaine sur la population", documents présentés à la Conférence, Arusha, 9-13 janvier 1984, Addis Ababa, 178 pages.
- I. N. S. S. N. R. (1984) : "Résultats provisoires du Recensement Scientifique de la Population du Zaïre", Kinshasa, 62 pages.
- DIURKATOND (1985) : "Avatars et perennité du partage colonial de l'Afrique Centrale : Cas de la mobilité de la population à la frontière orientale du Zaïre", Symposium International de Kinshasa sur l'Afrique et son avenir, 20-30 avril 1985.